

# Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 08 Octobre 2024

Convoqué le 01 octobre 2024

Affiché le 01 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le huit octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents** : COLLIN Jean Louis, DASSE Michelle, HARAULT Jérôme, HUBERT Caty, JARDIN Elise, NEDJAAÏ Odile, PLUMAIL Thérèse, LOUYER Marie-Laure, GOUPIL Romain

**Étaient excusés** : HEDIN Olivier (donne pouvoir à GOUPIL Romain), LOUPIL Elodie

**Étaient absents** : CHAUVET Laurent, CAHU Olivier, GRIHARD Françoise, BESLAND Mathilde

**Secrétaire de séance** : Odile NEDJAAÏ

---

## 1. Intervention des propriétaires du garage de la Chapelle-au-Riboul

Mr et Mme LEFAUX informent les élus de leur intention de prendre leur retraite courant 2025 et de vendre leur garage.

## 2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Adjonction à l'ordre du jour n° 1

### **Décision modificative n° 2 du budget eau potable :**

Monsieur le Maire présente un projet de décision modificative pour le budget eau potable.

21561 (dépenses investissement) : - 1 000 euros

1641 (dépenses investissement) : - 1 000 euros

61523 (dépenses de fonctionnement) : - 800 euros

66111 (dépenses de fonctionnement) : + 800 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer cette écriture comptable.

## 4- Adjonction à l'ordre du jour n° 2

### **Délibération vente de matériel :**

Après délibération, les élus autorisent Monsieur le Maire à mettre le matériel suivant en vente.

Un micro-tracteur au prix de 2 828 euros

Un réfrigérateur au prix de 100 euros

Une gazinière au prix de 200 euros

#### **4- Délibération protection sociale complémentaire**

La protection sociale complémentaire sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les élus doivent décider du taux de participation de cette protection sociale.

Après délibération, les élus avec 8 voix pour décident de fixer le taux de participation à hauteur de 50 % et au taux de 95 % de remboursement du salaire de l'agent.

#### **5 – Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique**

Monsieur Le Maire rappelle que pour l'année 2023, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique des communes extérieures était de 688.85 euros.

Considérant que pour 2024, le taux d'inflation est de 2.5 %, Monsieur le Maire propose de fixer à 706 euros par élève la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **6- Audit énergétique de l'école**

Suite à l'intervention du conseiller en énergie partagé de Mayenne Communauté, la commune doit faire réaliser un audit énergétique à l'école.

Cet audit est entièrement pris en charge par le programme EDURÉNOV qui a pour but d'accompagner les communes dans la rénovation énergétique des établissements scolaires.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire réaliser un audit énergétique à l'école.

#### **7- Éclairage public rue de la Tarotière**

Monsieur le Maire propose de faire réaliser le changement de 29 lanternes énergivores rue de la Tarotière par des LED.

Le coût total des travaux est de 22 000 euros H.T., le reste à charge pour la commune est de 14 322 euros H.T.

Après délibération, le conseil municipal, accepte le devis de Territoire d'Énergie Mayenne et charge Monsieur le Maire de faire réaliser les travaux.

#### **8- Désignation d'un référent auprès des agents communaux.**

Ce point a été suggéré par Monsieur HEDIN.

En son absence, ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'une autre séance.

#### **9 – Travaux en cours**

⇒ **Restaurant** : Une étude a été effectuée par un architecte. Il est possible d'obtenir une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du soutien aux commerces ruraux.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

⇒ **Végétalisation du Parc de la Mairie** : Le projet est en cours.

#### **10- Commissions et syndicats**

⇒ **Commission petite enfance** : Monsieur HARAULT informe les élus que le projet d'installation d'une micro-crèche sur la commune est à l'étude.

⇒ **Chemins pédestres** : Projet de terminer les travaux du chemin de la Censeraie.

⇒ **Syndicat Nord Mayenne** : Le contrat attribué à VEOLIA a été reconduit en délégation de service public.

## 10. Questions diverses

- Formation aux premiers secours : Le samedi 28 septembre dernier, la Protection Civile a dispensé une formation aux premiers secours. Des agents et des administrés ont pu participer à cette formation.
- Personnel : La commune a procédé au recrutement d'un agent technique en date du 23 septembre dernier.
- Repas des aînés : le repas des aînés s'est déroulé le samedi 05 octobre dernier. Le repas était confectionné par Monsieur Olivier BOURDON et l'animation par les artistes Bretelles et Garance.
- Décorations de Noël : Comme chaque année, un sapin sera installé sur la place de l'église.
- Café trottoir : Monsieur le Maire propose aux élus que le multiservice serve des cafés (financés par la commune) aux personnes qui participent au café trottoir. Avis favorable des élus.
- Tir à l'arc : Une journée portes ouvertes a eu lieu le dimanche 06 octobre prochain. Très peu de personnes se sont déplacées.
- Praticables : Il a été demandé le prêt des praticables de la salle polyvalente pour la fête de la musique 2025 de Marcillé-la-Ville. Avis favorable des élus à condition que les praticables ne soient pas demandés par une association de la commune.
- Matériel urbain : le banc installé place de l'église et peint par les jeunes du chantier argent de poche à de nouveau été dégradé. Monsieur le Maire va devoir déposer plainte pour acte homophobe auprès de la gendarmerie. Le banc sera repeint aux couleurs d'origine.
- Salon de coiffure : Monsieur le Maire informe les élus que le salon de coiffure est vendu.

***Prochain conseil municipal :***

**→ Lundi 04 novembre à 18h30**

Séance levée à 21h15